

GEMINI FONDATION COLLECTIVE 1e

## COMPTES ANNUELS 2021



## SOMMAIRE

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe aux comptes annuels	6
Rapport de l'organe de révision	15

		31.12.2021	31.12.2020	Annexe
Actif		CHF	CHF	Chiffre
<b>A</b>	<b>Placement de capitaux</b>	<b>41 822 339</b>	<b>41 421 968</b>	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	2 511 922	2 244 187	
	Compte courant auprès de l'employeur	354 740	261 688	6.6
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	93 589	17 028	
	Autres créances	23 500	23 500	
	<b>Fortune des pools</b>	<b>38 838 588</b>	<b>38 875 565</b>	6.2
	Pool GEMINI 1e	31 754 177	30 608 279	
	Stratégies individuelles	7 084 411	8 267 286	
<b>B</b>	<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7 691</b>	<b>34 786</b>	
	<b>Total de l'actif</b>	<b>41 830 031</b>	<b>41 456 754</b>	

		31.12.2021	31.12.2020	Annexe
Passif		CHF	CHF	Chiffre
<b>D</b>	<b>Dettes</b>	<b>3 206 676</b>	<b>2 252 322</b>	
	Prestations de libre passage et rentes	2 734 714	1 818 236	
	Compte courant auprès de l'employeur	3 939	12 165	
	Autres dettes	468 023	421 921	
<b>E</b>	<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>11 700</b>	<b>11 700</b>	
<b>F</b>	<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	<b>–</b>	<b>24 871</b>	
<b>G</b>	<b>Total provisions non techniques</b>	<b>1 271 349</b>	<b>1 035 573</b>	7.1
<b>H</b>	<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>37 140 306</b>	<b>37 932 288</b>	
	Capital de prévoyance assurés actifs	37 140 306	37 932 288	5.2
<b>J</b>	<b>Capital de la fondation</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
	<b>Total du passif</b>	<b>41 830 031</b>	<b>41 456 754</b>	

## COMPTE D'EXPLOITATION

		2021	2020	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
<b>Activité d'assurance</b>				
<b>K</b>	<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>5 824 123</b>	<b>4 864 745</b>	
	Cotisations des salariés	1 934 768	1 588 816	
	Cotisations des employeurs	2 949 324	2 563 812	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-104 071	-16 624	
	Primes uniques et rachats	964 901	687 246	
	Versements aux réserves de cotisations des employeurs	79 200	41 495	
<b>L</b>	<b>Prestations d'entrée</b>	<b>9 129 297</b>	<b>5 501 494</b>	
	Prestations de libre passage	9 129 297	5 501 494	
	Remboursements de versements EPL / divorces	-	-	
<b>(K-L)</b>	<b>Encaissement de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>14 953 420</b>	<b>10 366 239</b>	
<b>M</b>	<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-12 829 330</b>	<b>-409 487</b>	
	Rentes de survivants	-28 364	-33 716	
	Prestations en capital à la retraite	-12 800 966	-365 321	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-	-10 449	
<b>N</b>	<b>Prestations extraréglementaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>O</b>	<b>Prestations de sortie</b>	<b>-3 860 759</b>	<b>-4 763 082</b>	
	Prestations de libre passage à la sortie	-3 860 760	-4 763 082	
	Versements anticipés EPL / divorces	-	-	
<b>(M-O)</b>	<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-16 690 089</b>	<b>-5 172 568</b>	
<b>P/Q</b>	<b>Dissolution / constitution d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations</b>	<b>816 853</b>	<b>-5 984 238</b>	
	Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	2 122 735	-4 806 465	
	Résultat des titres pour les plans 1e	-1 330 753	-1 152 902	
	Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations	24 871	-24 871	
<b>R</b>	<b>Produits relatifs aux prestations d'assurance</b>	<b>34 284</b>	<b>50 954</b>	
	Prestations d'assurance	34 284	50 954	
<b>S</b>	<b>Charges d'assurance</b>	<b>-305 656</b>	<b>-295 051</b>	
	Primes d'assurance	-303 379	-293 034	
	Cotisations au fonds de garantie	-2 277	-2 017	
<b>K-S</b>	<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1 191 188</b>	<b>-1 034 665</b>	

		2021	2020	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
<b>Résultat des placements et autres résultats</b>				
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>	<b>1 337 489</b>	<b>1 194 094</b>	
	Liquidités et placements sur le marché monétaire	-60	-324	
	<b>Résultat des différents pools</b>	<b>1 517 061</b>	<b>1 347 446</b>	
	Pool GEMINI 1e	355 033	998 832	
	Stratégies individuelles	1 162 027	348 614	
	<b>Résultat des intérêts sur les créances</b>	<b>-</b>	<b>-14</b>	
	Dépense pour la gestion de fortune	-179 512	-153 015	6.5
<b>U</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) des provisions non techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>V</b>	<b>Autres produits</b>	<b>15 527</b>	<b>21 214</b>	
	Autres produits	15 527	21 214	
<b>W</b>	<b>Autres charges</b>	<b>-11 668</b>	<b>-6 938</b>	
<b>X</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>-150 159</b>	<b>-173 704</b>	
	Frais généraux d'administration	-111 553	-135 903	
	Activités de courtage	-15 121	-14 865	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-23 113	-12 762	
	Autorité de surveillance	-372	-10 174	
	<b>Excédent de charges / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Y</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la fondation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Z</b>	<b>Excédents de produits (+) ou de charges (-) aux fonds libres de la fondation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective 1e est une fondation au sens des articles 80 ss. CC et 331 CO. L'acte authentique de la fondation date du 14 mars 2018. La fondation est inscrite sur la liste des institutions de prévoyance non enregistrées du canton de Schwyz sous le numéro de référence NSZ-1161. La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle extra-obligatoire au sens de l'art. 1e OPP 2 pour les salariés et l'employeur en cas de vieillesse et d'invalidité, et pour leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée conformément aux dispositions de la LPP, dans la mesure où celle-ci est applicable aux institutions non inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la prévoyance professionnelle extra-obligatoire. La fondation peut proposer des prestations allant au-delà des prestations minimales légales.

### 1.2 Fonds de garantie

GEMINI Fondation collective 1e verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées pour l'insolvabilité.

### 1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	28.6.2021	1.1.2021
Règlement de liquidation partielle	1.3.2018	1.1.2018
Règlement de placement	1.3.2018	1.1.2018
Règlement électoral	17.12.2019	1.1.2020
Règlement d'organisation	24.4.2020	1.1.2020
Acte de fondation	14.3.2018	14.3.2018

### 1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, les membres de la direction et les autres personnes habilitées à signer signent collectivement à deux.

#### Conseil de fondation

##### Représentants de l'employeur

Pascal Renaud, indépendant  
Vital G. Stutz, Advozug GmbH (vice-président)

##### Représentant des employés

Manuel Wyss, MACON GmbH (président)

##### Représentant de la fondatrice

Albert Steiner, Avadis Prévoyance SA

#### Direction

Heinz Ehrensberger, directeur  
Stefan Sadler, directeur adjoint

### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

#### Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel  
René Zehnder, expert en charge

#### Organe de révision

Stefan Weuste, Ernst & Young AG, Zurich

#### Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

#### Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

#### Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),  
Lucerne

### 1.6 Caisses de prévoyance affiliées

À la fin de l'exercice, 22 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées.

## 2. PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

### Effectif des personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

Effectif	12/31/2020	Entrées	Sorties	12/31/2021	Différence
Personnes assurées actives	154	22	-29	147	-7
Bénéficiaire de rente d'invalidité	-	-	-	-	-
Rentes de partenaire	1	-	-	1	-
Rentes d'enfants/d'orphelins	2	-	-2	-	-2
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>22</b>	<b>-31</b>	<b>148</b>	<b>-9</b>

## 3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

### 3.1 Explications sur le plan de prévoyance

La fondation collective réalise la prévoyance professionnelle du régime surobligatoire pour les caisses de prévoyance affiliées au sens de l'article 1e OPP 2. Les prestations sont définies en fonction du règlement cadre mis en vigueur par le Conseil de fondation. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par institution de prévoyance. Les prestations de vieillesse et de sortie sont calculées sur la base de la primauté des cotisations, et les prestations de vieillesse sont versées en capital. La fondation ne verse pas de rentes de vieillesse. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent sur la primauté des prestations, sur la base du salaire assuré. La réassurance congruente des prestations est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA.

### 3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective 1e est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés. La part moyenne des employeurs est de 60%, celle des salariés de 40%. Le financement est régi de sorte que la fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

### 3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les assurés peuvent racheter des prestations de prévoyance supplémentaires. La somme de rachat maximale possible figure dans le tableau de rachat du plan de prévoyance.

## 4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan.

## 5. RISQUES ACTUARIELS ET COUVERTURE DES RISQUES

### 5.1 Type de couverture des risques, réassurance

La réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA. Les prestations de vieillesse sont uniquement versées sous forme de capital.

## 5.2 Évolution des avoirs d'épargne

	2021 CHF	2020 CHF
État des avoirs d'épargne au 1 <sup>er</sup> janvier	37 932 288	31 972 920
Cotisations d'épargne des employés	1 836 315	1 502 294
Cotisations d'épargne des employeurs	2 608 477	2 243 835
Autres cotisations et versements	964 901	687 246
Apports de libre passage	9 129 297	5 501 494
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	–	–
Remboursements de versements anticipés EPL / divorces	–	–
Prestations de libre passage à la sortie	-3 860 760	-4 756 002
Versements anticipés EPL / divorces	–	–
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-12 800 966	-372 401
Résultat des titres pour les plans 1e	1 330 753	1 152 902
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	37 140 306	37 932 288

## 5.3 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

GEMINI Fondation collective 1e ne verse pas de rentes. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un capital de prévoyance. Les valeurs de rachat des rentes achetées auprès de Bâloise Vie SA s'élevèrent à CHF 574 972 (année précédente CHF 610 727).

## 5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective 1e selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2021. Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 est de 100,5% au niveau de la fondation collective et de 100% pour chaque caisse de prévoyance affiliée; la fondation collective offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au sens de l'article 52e al. 1 let. a LPP;
- les mesures de sécurité supplémentaire prises par la fondation au sens de l'article 43 OPP 2 sont suffisantes;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. b LPP).

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Comité de placement

GEMINI Fondation collective 1e n'a pas de comité de placement en propre. Elle bénéficie dans ce contexte des solutions de fonds proposées par GEMINI Fondation collective auxquelles elle participe. La collaboration est fixée par une convention de coopération.

#### Pools de placement

En 2021, les actifs de GEMINI Fondation collective 1e ont été investis dans les stratégies de placement GEMINI 1e 10 (jusqu'au 31 août 2021), GEMINI 1e 20, GEMINI 1e 30, GEMINI 1e 40, GEMINI 1e 50, GEMINI 1e 80 (à partir du 31 mai 2021) et GEMINI 1e Marché monétaire, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La stratégie de placement GEMINI 1e 10 a été fermée puis liquidée fin août en raison du manque d'investisseurs. La stratégie de placement 1e 80 a été lancée et était ouverte aux investisseurs au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Deux caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes.

#### Gérants de fortune

La gestion de fortune est confiée par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective 1e gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS SA, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	BlackRock Advisors (UK) Limited, Londres
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	BlackRock Advisors (UK) Limited, Londres
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich

**Custody**

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

**Communication sur le résultat des votes**

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) fixe les modalités d'exercice des droits de vote des sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse et à l'étranger. GEMINI Fondation collective 1e suit les recommanda-

tions d'Ethos en matière de droit de vote via GEMINI Fondation collective et a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos, lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

**6.2 Présentation des placements par pool et par catégorie**

Les valeurs de marché des tableaux suivants correspondent aux valeurs issues du reporting au 31 décembre 2021 et diffèrent des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan.

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e Marché monétaire</b>		
Liquidités	100,0	6 554 518
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>6 554 518</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 20</b>		
Obligations CHF	48,0	1 305 780
Obligations d'État en monnaies étrangères hedged	18,0	489 667
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	14,0	380 852
Actions Suisse	4,0	108 815
Actions étranger	5,0	136 019
Actions étranger hedged	7,0	190 426
Actions marchés émergents	4,0	108 815
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>2 720 374</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 30</b>		
Obligations CHF	42,0	5 551 010
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	16,0	2 114 671
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	12,0	1 586 003
Actions Suisse	6,0	793 001
Actions étranger	7,5	991 252
Actions étranger hedged	10,5	1 387 753
Actions marchés émergents	6,0	793 001
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>13 216 691</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 40</b>		
Obligations CHF	36,0	622 802
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	14,0	242 201
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	10,0	173 001
Actions Suisse	8,0	138 400
Actions étranger	10,0	173 001
Actions étranger hedged	14,0	242 201
Actions marchés émergents	8,0	138 400
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>1 730 006</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 50</b>		
Obligations CHF	30,0	2 373 832
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	12,0	949 533
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	8,0	633 022
Actions Suisse	10,0	791 277
Actions étranger	12,5	989 097
Actions étranger hedged	17,5	1 384 735
Actions marchés émergents	10,0	791 277
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>7 912 773</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 80</b>		
Obligations CHF	12,0	16 997
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	5,0	7 082
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	3,0	4 249
Actions Suisse	16,0	22 663
Actions étranger	20,0	28 328
Actions étranger hedged	28,0	39 659
Actions marchés émergents	16,0	22 663
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>141 641</b>

Deux caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes. Elles gèrent au total une fortune de CHF 8 267 286.

Rapport OPP 2, 2021	31.12.2021		31.12.2020		Différence	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
<b>Marché monétaire</b>	<b>8 585 966</b>	<b>22,10</b>	<b>8 410 021</b>	<b>21,63</b>	<b>175 945</b>	<b>2,09</b>
Compte CHF	-2 825 043		-480 756		-2 344 287	
Fonds marché monétaire CHF	11 411 009		8 890 778		2 520 232	
<b>Total obligations</b>	<b>18 718 484</b>	<b>48,20</b>	<b>21 482 160</b>	<b>55,26</b>	<b>-2 763 676</b>	<b>-12,86</b>
Obligations CHF	11 207 349		12 886 721		-1 679 372	
Emprunts d'États ME hedged	4 244 054		4 781 542		-537 488	
Emprunts d'entreprises ME hedged	3 128 346		3 619 689		-491 343	
Dette marchés émergents	138 735		194 207		-55 472	
<b>Total actions</b>	<b>11 534 138</b>	<b>29,70</b>	<b>8 983 384</b>	<b>23,11</b>	<b>2 550 755</b>	<b>28,39</b>
Actions Suisse	2 320 569		1 805 773		514 796	
Actions étranger	3 104 375		2 424 744		679 631	
Actions étranger hedged	3 852 335		2 932 601		919 733	
Actions marchés émergents	2 256 860		1 820 266		436 595	
<b>Total</b>	<b>38 838 588</b>	<b>100,00</b>	<b>38 875 565</b>	<b>100,00</b>	<b>-36 977</b>	<b>-0,10</b>

Limites selon l'article 55 OPP 2	31.12.2021	31.12.2020	Maximum OPP 2
	%	%	%
Titres hypothécaires	0	0	50
Actions	29,70	23,11	50
Immobilier	0	0	30
Placements alternatifs	0	0	15
Monnaies étrangères sans couverture de change	14,16	11,42	30
Infrastructures	0	0	10

### 6.3. Securities lending

Les opérations de prêt de titres (securities lending) sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements. Elles s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2021, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

### 6.4. Rendement obtenu

	2021	2020
	%	%
GEMINI 1e Marché monétaire	-0,99	-0,69
GEMINI 1e 10 <sup>1)</sup>	-	2,60
GEMINI 1e 20	1,39	3,30
GEMINI 1e 30	3,42	3,92
GEMINI 1e 40	5,52	4,51
GEMINI 1e 50	7,69	5,06
GEMINI 1e 80 <sup>2)</sup>	5,29	-

<sup>1)</sup> GEMINI 1e 10 (fermé au 31 août 2021)

<sup>2)</sup> GEMINI 1e 80 (lancement au 31 mai 2021)

Le bureau administratif planifie les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux de capitaux prévisibles. Au 31 décembre 2021, les comptes bancaires auprès d'UBS Suisse SA affichaient un solde de CHF 2 511 922.

## 6.5 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Pools de la fondation</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Pool GEMINI 1e	31 754 177	30 608 279
<b>Total placements de fortune transparents</b>	<b>31 754 177</b>	<b>30 608 279</b>
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
<b>Total placements de fortune des pools de la fondation</b>	<b>31 754 177</b>	<b>30 608 279</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Clients avec placement de fortune individuel</b>		
<b>Total placements de fortune transparents</b>	<b>7 084 411</b>	<b>8 267 286</b>
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	–	–
<b>Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels</b>	<b>7 084 411</b>	<b>8 267 286</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Total des placements de fortune</b>	<b>38 838 588</b>	<b>38 875 565</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>		
Complementa SA (conseil)	–	1 616
Frais bancaires	327	478
<b>Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>	<b>327</b>	<b>2 093</b>
Total de tous les frais pour les placements collectifs	179 186	150 922
TER GEMINI 1e 10 (geschlossen per 31.8.2021)		0,49%
TER GEMINI 1e 20	0,48%	0,49%
TER GEMINI 1e 30	0,49%	0,49%
TER GEMINI 1e 40	0,49%	0,49%
TER GEMINI 1e 50	0,49%	0,50%
TER GEMINI 1e 80 (Lancierungsdatum 31.5.2021)	0,34%	–
TER GEMINI 1e Marché monétaire	0,32%	0,30%
<b>TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI 1e</b>	<b>0,46%</b>	<b>0,46%</b>
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,32%	0,29%
<b>Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation</b>	<b>179 512</b>	<b>153 015</b>
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents</b>	<b>0,46%</b>	<b>0,39%</b>

## 6.6 Explication sur les placements

S'agissant des comptes courants avec l'employeur, les créances s'élèvent à CHF 354 740 et les dettes à CHF 3939. Ces dernières ont été réglées dans l'intervalle.

**7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION****7.1 Provisions non techniques**

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Contributions de base	1 271 349	1 035 573
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>1 271 349</b>	<b>1 035 573</b>

**8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

**9. AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE****9.1 Honoraires du Conseil de fondation**

Durant l'exercice 2021, CHF 14 056 d'honoraires de présence aux séances ont été versés aux membres du Conseil de fondation.

**9.2 Procédures judiciaires en cours**

Aucune

**10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

Aucun



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11  
Téléfax: +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de  
**GEMINI 1e-Sammelstiftung, Schwyz**

Zurich, le 27 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (page 3 à 14) de GEMINI 1e-Sammelstiftung, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous



estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA  
 Stefan Weuste  
(Qualified  
Signature)  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

 Pascal Nikles  
(Qualified  
Signature)  
Expert-réviseur agréé

# GEMINI 1e